

COMMUNIQUÉ DE LA VILLE DE GISORS

Face à la crise du **COVID-19** et suite à l'allocution du Président de la République, la municipalité prend les mesures exceptionnelles suivantes jusqu'à nouvel ordre :

- Fermeture immédiate :

- du conservatoire ;

- de toutes les structures municipales ayant vocation à accueillir des rassemblements (infrastructures sportives, locaux associatifs, salles municipales). Les entraînements, activités associatives, spectacles sont donc annulés ou reportés.

Cette décision est en cohérence avec la fermeture au niveau national des établissements scolaires et d'accueil du jeune enfant, ainsi qu'avec les décisions de plusieurs fédérations sportives prises depuis hier soir.

- Les services municipaux profiteront de la fermeture de ces structures pour effectuer un grand nettoyage en prévision de la reprise des activités.

- Dans les résidences personnes âgées (RPA), mise en place de mesures d'hygiène renforcées pour les agents de restauration, limitation des accès avec une sensibilisation accrue à destination des résidents.

- Pour les personnes de plus de 70 ans et/ou handicapées, **mise en place dès lundi d'un service spécifique d'aide à l'approvisionnement de courses** par le biais d'un numéro unique. Les élus de la municipalité, le réseau de bénévoles du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et certains agents municipaux seront réquisitionnés pour accompagner les plus fragiles dans cette situation inédite. Vous serez informés par voie postale du numéro à contacter.

- Pour rappel, toutes les mesures seront prises pour que les élections municipales se passent dans les meilleures conditions : mise à disposition de gel hydro-alcoolique, stylos désinfectés, nettoyage régulier des bureaux de vote, sensibilisation aux règles d'usage etc.

Ces mesures ont été prises dans le cadre du pouvoir de police du maire afin d'assurer votre sécurité. **Pour toute information complémentaire, contactez le 02 32 27 60 60.**

